

La motion du Bloc Québécois rejetée :

## **Le respect du Québec n'est pas au programme**

Granby, le 27 mai 2024 – La députée Andréanne Larouche déplore le vote des élus libéraux et du NPD contre la motion bloquiste visant à mettre un terme aux ingérences répétées dans les champs de compétence du Québec et des provinces. De ce fait, le gouvernement libéral démontre clairement son intention de continuer à s'immiscer dans les compétences du Québec, nuisant à son autonomie ainsi qu'à sa capacité à offrir des services de qualité aux citoyens.

La motion bloquiste réclamait également que le gouvernement offre au Québec et aux provinces un droit de retrait avec pleine compensation et sans condition, chaque fois que le fédéral s'ingère dans leurs juridictions.

« Depuis quelques mois, on assiste à un considérable déploiement de programmes et d'annonces du fédéral en santé et en logement, notamment. Peut-être le gouvernement Trudeau croit-il avoir trouvé, par ces empiètements grossiers et répétés dans les champs de compétence du Québec et des provinces, une formule pour requinquer sa popularité défailante? C'est une très mauvaise idée : les Québécois ne sont pas dupes; ils savent bien que le fédéral n'a aucune compétence pour ces dossiers et qu'ils seront perdants au change. Ça va coûter plus cher, ce sera plus long, plus compliqué et ce sera moins efficace. Si le fédéral veut mieux faire, il n'a qu'à regarder dans sa propre cour, en commençant par les dossiers de l'immigration ou des contrats donnés en sous-traitance par exemple », propose Andréanne Larouche.

« Aux dires du premier ministre Trudeau, « les citoyens se foutent de quel ordre de gouvernement est responsable de quoi ». C'est faux. Les Québécois apprécient leur autonomie ainsi que les programmes avant-gardistes mis en place par les gouvernements québécois au fil des ans, par exemple les services de garde, en 1997, ou le régime d'assurance automobile unique au monde instauré en 1978. Le Québec a la compétence pour gérer ses propres affaires sans que le fédéral vienne empiéter dans ses juridictions. La responsabilité du gouvernement fédéral, c'est de procéder aux transferts au Québec et aux provinces, et de s'occuper des compétences qui sont les siennes », avise la députée.

« Les ingérences fédérales sont nuisibles au Québec, affaiblissent son autonomie et sa capacité à offrir des services de qualité aux citoyens. Nous allons continuer de nous y opposer avec force et à réclamer un droit de retrait avec pleine compensation et sans condition, chaque fois que le fédéral va s'ingérer dans nos juridictions », conclut madame Larouche.

– 30 –

Source :  
Ruth Potvin  
(514) 349-5601